



## Refus de représentation du mandataire

Par **dan34**, le **15/06/2015** à **19:49**

Bonjour,

Le mandataire qui assure la gestion de notre bien jusqu'au 21 juillet 2015 refuse de nous représenter le 22 juin à l'assemblée générale du syndicat de copropriété.

Il déclare qu'il ne souhaite pas nous représenter puisque nous avons mis fin à son mandat le 21 juillet.

Il m'est totalement impossible d'être moi-même présent puisque je vis à 10 000 kms du lieu où se tient l'assemblée générale.

Quels sont mes droits de propriétaire? Dois-je me satisfaire de son refus? Y a-t-il une instance supérieure, un ordre de la profession auquel je puisse signaler les agissements de cette agence immobilière?

Dan34